

Amap POMME D'AMAP

Engagement œufs Janvier-Décembre 2026

Le présent contrat d'abonnement est établi entre l'**adhérent-e**: _____
Adresse : _____

Courriel/tél. : _____

et **L'aviculteur** : Jean-Pierre ROCIPON, 22 rue du Point du Jour, 77171 Melz/Seine,
Tél : 06 65 56 16 26, Courriel: jeanpierrerociponbis@gmail.com, Siret : 341 365 732 00039
Site : <https://www.facebook.com/Le-chant-du-coq-de-Melz-34998665398413/>

1 Principes généraux extraits de la charte des AMAP

Pour l'adhérent-e,

- Appui à l'agriculture paysanne locale, en préfinançant la production.
- Solidarité avec le producteur dans les aléas de sa production.
- Participer aux distributions, communiquer ses réactions ou motifs d'insatisfaction.
- Venir chercher son panier, prévenir en cas d'absence.
- La production étant engagée lors de l'établissement du contrat, il est impossible de rembourser le paiement ou de reporter la distribution des œufs. Les œufs non retirés sont mis à disposition de la collectivité. Il est possible qu'une tierce personne les retire pour l'adhérent-e.

Pour le producteur,

- Production respectueuse de la nature, transparence sur les méthodes de travail
- Livrer des œufs extra-frais issus de poules nourries avec une alimentation biologique (certifiée Ecocert). **Les œufs sont consommables 28 jours à partir de la date de ponte.**
- Donner des nouvelles sur son activité et accueillir sur son site les AMAPien(ne)s au moins une fois pendant l'année d'engagement.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP.

2 Modalités de l'engagement sur les œufs

L'adhérent-e s'engage pour un nombre de 23 livraisons d'œufs qui ont lieu une fois par mois, de janvier 2025 à décembre 2025 aux dates suivantes : **13 janvier / 27 janvier / 10 février / 24 février / 10 mars / 24 mars / 07 avril / 21 avril / 12 mai / 26 mai / 09 juin / 23 juin / 07 juillet / 21 juillet / 25 août / 08 septembre / 22 septembre / 06 octobre / 20 octobre / 03 novembre / 17 novembre / 01 décembre / 15 décembre**

3 Choix de la formule et référence des chèques

_____ (nb d'œufs par distribution) x 23 x 0,52€ = _____ €

Le paiement se fait lors de l'engagement, en 1,2, 3 ou 6 chèques libellés à l'ordre de « Jean-Pierre Rocipon » et datés de la date d'échéance souhaitée.

N° du chèque						
Banque						
Montant						
Nom, si ≠ adh.						

Fait à _____, en 2 exemplaires

le _____

L'adhérent-e

L'aviculteur